



**APPEL A CANDIDATURE ARCHITECTE  
DANS LE CADRE DE  
L'APPEL A PROJET  
« UN ARCHITECTE POUR HABITER DANS LE MARAIS  
POITEVIN »**

En partenariat avec :



Conseil d'Architecture,  
d'Urbanisme et de  
l'Environnement de la  
Charente-Maritime



Financé par :



Juillet 2017

## 1. Objet

Le PNR du Marais poitevin et ses partenaires souhaitent accompagner des porteurs de projet d'habitat individuel privé dans une recherche de qualité architecturale pour une construction inscrite avec justesse dans les paysages du territoire. Il s'agit notamment de financer en grande partie une prestation, équivalent approximativement à une étude préliminaire, exécutée par un architecte, choisi par le porteur de projet parmi une sélection proposée par le Parc.

## 2. Contexte de l'appel à projet

Depuis le Moyen Age jusqu'au XIXème siècle, l'homme a aménagé le Marais poitevin par un ingénieux système de voies d'eau et d'ouvrages hydrauliques. Ce faisant, il a façonné une diversité de paysages spécifiques au territoire. Issue des ressources locales et assujettie à la présence de l'eau et au subtil relief, l'architecture traditionnelle fait partie des éléments constituant les paysages du Marais. Isolées ou regroupées en hameaux et villages, les habitations et leurs dépendances concourent à la spécificité et à la qualité paysagère du territoire.

Toutefois, malgré l'existence de quelques cœurs de bourg préservés, on constate au fil du temps une forme de banalisation de ces paysages, notamment à proximité des grands pôles urbains ces vingt dernières années.

Parmi les facteurs majeurs de cette standardisation, le recours très minoritaire à l'architecte, la conception des maisons comme des produits clé en mains et l'utilisation de matériaux de grande distribution produisent une architecture domestique qui ne prend que peu en compte les caractéristiques locales.

Cette production récente peu contextualisée diminue la qualité du cadre de vie et l'identité du territoire, le rendant à terme moins attractif.

La qualité des paysages est un atout pour le territoire, qui a contribué à ses labels de Parc naturel régional et de Grand Site de France, et qu'il convient de préserver.

La création d'une architecture contemporaine qualitative doit y contribuer et constituer peu à peu le patrimoine de demain.

## 3. Objectifs de l'appel à projet

A travers sa charte de Parc, le PNR s'est donné comme orientation d'infléchir le phénomène de banalisation en proposant des exemples d'architecture contemporaine intégrée aux paysages. Pour cela, il s'associe étroitement aux Conseils d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de Vendée, Deux-Sèvres, Charente-Maritime pour proposer et animer cet appel à projet.

Par cet appel à projet, ils souhaitent :

- Encourager et promouvoir la qualité de l'architecture domestique, inscrite avec justesse dans les caractéristiques paysagères locales
- Mettre en évidence l'intérêt de l'intervention d'un architecte dans un projet d'habitat,
- Permettre à un public qui ne se serait pas tourné spontanément vers un architecte d'accéder à ce service,
- Faciliter la prise de conscience des spécificités du territoire aux habitants et aux architectes,
- Privilégier l'intégration des ressources locales (savoir-faire, matériaux...)
- Produire des constructions exemplaires qui pourront ensuite être valorisées,
- Contribuer à affirmer l'identité du territoire par sa production architecturale.



#### 4. Déroulement et modalités de l'appel à projet

- Le Parc et ses partenaires proposent aux citoyens du territoire ou souhaitant habiter le PNR, de lui soumettre un dossier présentant leur projet de construction, d'extension ou de rénovation sur un terrain dont ils ont la propriété ou qu'ils sont en train d'acquérir (compromis de vente en cours) et pour lequel ils envisageraient de faire travailler un architecte alors qu'ils n'y sont pas obligés (projet < 150 m<sup>2</sup>).
- Les architectes intéressés répondent au présent appel à candidature.
- Les habitants répondent à l'appel à projet, avec l'aide éventuelle du CAUE de leur département.
- Le Parc, avec ses partenaires, retient une dizaine de projets pour lesquels il s'engage à financer une partie d'une mission d'esquisse exécutée par un architecte. Les projets seront choisis afin d'obtenir un panel de cas de figure représentant la diversité du territoire et de ses enjeux de qualité paysagère identitaire, croisés avec les enjeux plus généraux liés au développement durable que sont l'amélioration thermique du bâti existant, la réduction de la taille des parcelles à construire,... (Exemples : extension de maison, réhabilitation lourde, construction neuve, terrain enclavé, proximité d'un Monument Historique, etc.)
- Les porteurs de projet retenus sont alors accompagnés individuellement par le CAUE de leur département dans la rédaction des éléments de programmation.
- En parallèle, le Parc et ses partenaires auront constitué une sélection d'architectes parmi les candidatures reçues.
- Chaque duo habitant–architecte est constitué suivant les choix préférentiels du porteur de projet suite à la consultation de livrets de références.
- L'architecte retenu et dûment missionné établira un projet répondant au programme du porteur de projet.
- Les éléments de projet produits seront valorisés lors d'une campagne de communication et à travers les actions de sensibilisation à la qualité architecturale du Parc et des CAUE.
- Si par la suite le projet avance au-delà de l'esquisse et que les travaux sont réalisés conformément au projet, la réalisation sera valorisée dans les actions du Parc et des CAUE.

#### 5. L'appel à candidature

Le présent appel à candidature consiste donc à recueillir les candidatures d'architectes motivés par la démarche.

Une sélection sera opérée pour constituer une liste d'architectes proposée aux porteurs de projet.

Une vingtaine d'architectes sera retenue, pour une offre diversifiée, face à 10 porteurs de projet.

Les architectes retenus ne recevront donc pas automatiquement une commande. Un architecte retenu ne pourra pas se voir confier de 0 à 2 missions.

S'il est retenu par un porteur de projet, il contractualisera d'une part avec le porteur de projet, d'autre part avec le Parc, pour deux parties successives d'une mission d'études préliminaires :

- la faisabilité (urbanistique, juridique, technique) : contractualisation avec le porteur de projet,
- l'esquisse chiffrée : conventionnement avec le Parc.

L'architecte établira sa proposition d'honoraires après avoir rencontré le porteur de projet, pris connaissance du programme et visité les lieux.

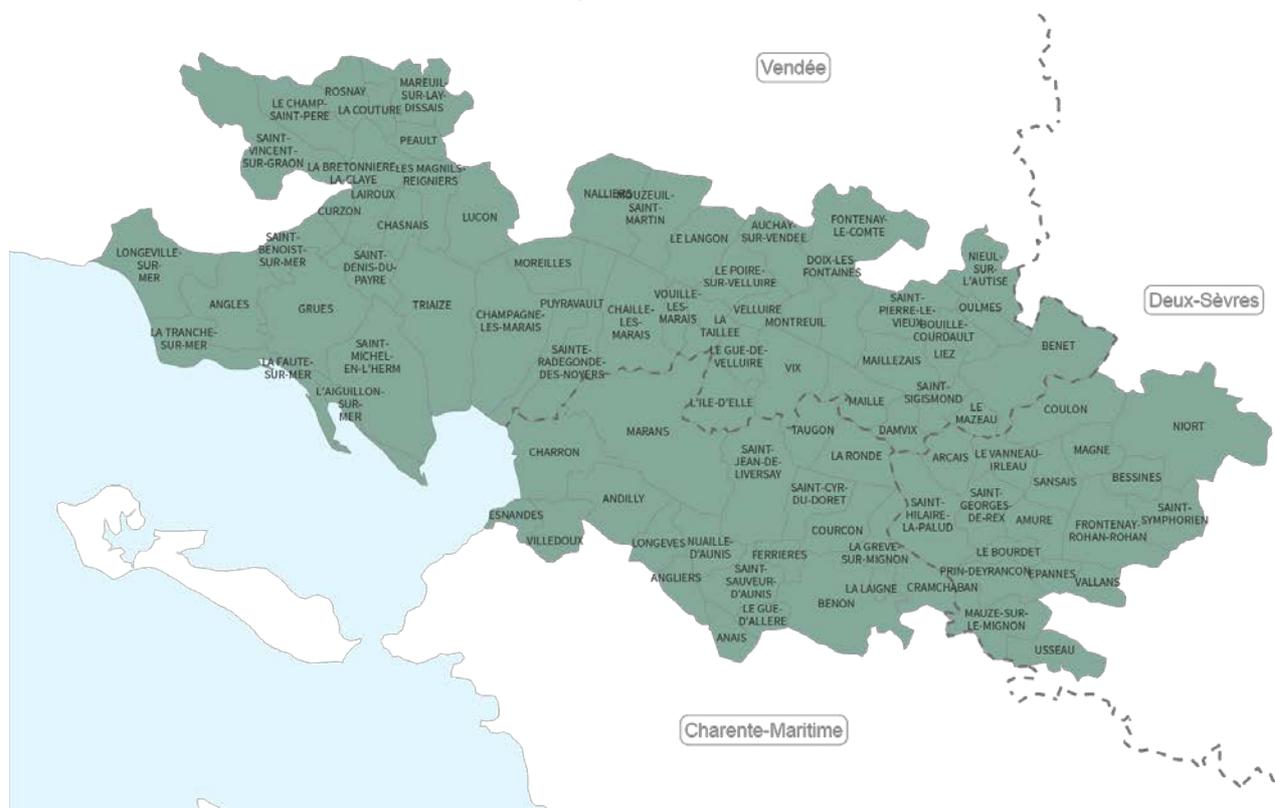
Le Parc financera à hauteur maximum de 2000 euros plafonnée à 80 % de la prestation, quel que soit le montant de celle-ci.

Le conventionnement architecte–Parc s'établira sur la base du modèle joint, après adaptation au cas particulier du porteur de projet.



## Périmètre d'intervention

Les 91 communes classées du Parc naturel régional du Marais poitevin :



### Critères de candidature

Peuvent candidater tous les architectes inscrits à l'Ordre des Pays de La Loire ou à l'Ordre de Poitou-Charentes.

### Dossier de candidature

L'architecte devra fournir les pièces suivantes

- un livret présentant :
  - o 2 à 3 références de projets réalisés ou non, chiffrés (travaux, honoraires et date), constituant le carnet présenté aux porteurs de projet et incluant :
  - o un texte présentant leur agence et leur démarche architecturale (possibilité de donner un lien vers un site internet)
  - o au format A4 limité à 4 pages,
- une note de motivation à participer et expliquant comment l'architecte pense pouvoir répondre aux enjeux spécifiques du territoire et aux enjeux de sensibilisation de l'appel à projet,
- le coût horaire de prestation d'architecte,
- le présent document signé acceptant les conditions de l'appel à candidature.

### Critères de sélection

Les candidatures seront d'abord classées suivant les critères suivants :

- Qualité architecturale de la production présentée,
- Clarté de la présentation et des images de référence du livret.



Dans les dossiers de candidature les plus qualitatifs, seront retenues 20 candidatures,

- en retenant d'abord une proportion de 50% de jeunes architectes de moins de 40 ans (dans le respect de l'engagement pris avec la Caisse de Dépôts pour le mécénat de la démarche par le Programme Jeunes Talents Architecture et Paysage - Sensibilisation du grand public à l'architecture et au paysage),
- puis suivant la provenance géographique des candidats pour assurer un bon équilibre territorial des candidatures.

Cette sélection d'architectes sera opérée par une commission technique constituée par :

- un architecte jury proposé par l'Ordre,
- un élu vice-président, une directrice technique et une architecte pour le service Aménagement et Cadre de Vie du Parc,
- des représentants des CAUE (1 architecte par CAUE),
- un représentant de la Caisse des Dépôts, sous réserves, soit au minimum 8 personnes dont 5 architectes.

### **Modalités de dépôt de candidatures**

Les candidatures complètes, constituées des pièces demandées plus haut, seront adressées ou déposées au Parc, **avant le lundi 16 octobre à 12h00.**

sous pli adressé : Parc naturel régional du Marais poitevin  
Appel à candidature architecte  
2 rue de l'église  
79510 COULON

### **Annexes**

Convention-type



## ENGAGEMENT DE L'ARCHITECTE

- M/Mme.....s'engageant en son nom personnel  
 Société (Nom, prénom du représentant).....RCS.....

Inscrit(e) au Tableau de l'Ordre des Architectes.....  
Sous le numéro national.....

Adresse.....  
.....  
Téléphone.....Portable.....  
Courriel.....

En répondant à cet appel à candidature s'engage :

- Partager les valeurs d'un Parc Naturel Régional : agir pour la préservation et la valorisation des paysages, des milieux naturels et de la biodiversité par un développement maîtrisé par l'homme et pour l'homme, et par la valorisation des ressources propres à chaque territoire.

Et dans le cas où il est retenu pour constituer un duo avec un porteur de projet :

- Signer avec le Parc une convention adaptée au cas particulier,
- Participer aux temps de communication autour de cette démarche dans les divers supports de communication : presse, réseaux sociaux...
- Accepter de diffuser les photos, les images et l'estimation de coût de l'opération produites pour le projet dans les divers supports de communication du Parc et des CAUE.

Signature de l'architecte  
Date

